

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 - ANNEE 2023

Séance du : 28 février 2023

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N°23_03DL

Objet : Article 8 du cahier des charges de concession – CADUCITE DES PROGRAMMES VOTES

L'an deux mil vingt-trois et le 28 février, à 9h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;
Constatant que le quorum est atteint ;

Le Président expose :

Lors du vote de la « Deuxième répartition enveloppe Article 8 – 2022, intégration des réseaux électriques dans l'environnement » (Délibération du 28 novembre 2022 N° 2022-49), il a été décidé que « les projets n'ayant pas commencé 4 ans après avoir été votés seront réputés caduques ».

Pour rester dans le même esprit, il serait opportun d'étendre cette directive aux projets retenus précédemment mais n'ayant pas pu être démarrés pour diverses raisons.

Les communes listées ci-dessous ont toutes reçu plusieurs courriers de relance (par courriel, voie postale et/ou réunions en mairie).

A noter que le contexte actuel et les révisions de prix qui impactent durement les marchés travaux ne permettent pas de garantir indéfiniment les estimations financières et l'emprise des chantiers. La faisabilité d'une opération n'est pas figée car le réseau électrique de distribution publique évolue continuellement.

Certaines communes comme (Cassis, Auriol, Trets, Sénas et Saint-Etienne-du-Grès) ont informé le SMED13 par courrier de leur volonté d'annuler ou de reporter les travaux.

COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	Montant ARTICLE 8	Délib SMED13
LA BOUILLADISSE 2015.ENV.SMED.018	Enfouissement BT et HT Chemin des Gorguettes	48 000 €	N° 2015-20
CASSIS 2016.ENV.SMED.005	Port Miou (Tr 8)	48 000 €	N° 2016-13
LES PENNES-MIRABEAU 2017.ENV.SMED.035	Chemin des petits Cadeneaux et Traverse Tardy, Quartier "LA GAVOTTE"	48 000 €	N° 2017-10
AURIOL 2018.ENV.SMED.006	Avenue Ravel Timothée (Tr 1)	48 000 €	N° 2018-25
ALLAUCH 2018.ENV.SMED.019	Chemin de Castellanon	48 000 €	N° 2018-25
AURIOL 2019.ENV.SMED.064	Avenue Ravel Timothée (Tr 2)	48 000 €	N° 2019-52
SAUSSET-LES-PINS 2019.ENV.SMED.016	Chemin des Crêtes	48 000 €	N° 2019-52
TRETS 2019.ENV.SMED.030	Rue et impasse Gasquet, Place Barthélémy, Rue docteur Pourcin, Place de l'Avenir et Rue Brossolette	48 000 €	N° 2019-52
SAUSSET-LES-PINS 2020.ENV.SMED.031	Chemin des Crêtes (Tr 2)	48 000 €	N° 2020-46
SENAS 2020.ENV.SMED.024	Chemin de la Roubine	48 000 €	N° 2020-46
SAINT-ETIENNE-DU-GRES 2022.ENV.SMED.038	Boulevard Adrien de Gasparin - Quartier Pomeyrol (Tr 1)	48 000 €	N° 2022-49

Le Comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président
et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à prononcer la caducité des projets n'ayant pas commencé 4 ans après avoir été votés ainsi que les dossiers qui font l'objet d'une annulation ou d'un report de travaux.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,



Didier KHELFA